

## **11. Communication d'informations en application de l'article 15 de la Convention de Stockholm**

Décision : SC-11/16 : Communication d'informations en application de l'article 15 de la Convention de Stockholm

Contexte :

La Conférence des Parties a exhorté les Parties qui n'ont pas encore soumis leur cinquième rapport national, dont la date limite de présentation était le 31 août 2022, à soumettre dans les meilleurs délais un rapport aussi complet que possible.

Suivi :

	<b>Demande d'information</b>	<b>Répondants</b>	<b>Dates limites de communication des informations</b>
(a)	Les Parties devront soumettre leur cinquième rapport national aussi complet que possible et dans les meilleurs délais.	Parties	31 août 2026

Personne de contact :

Mme Lina Fortelius, courriel : lina.fortelius@un.org